



VILLE DE  
MANSLE-LES-FONTAINES

# CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

## FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - JUIN/JUILLET 2026

**PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 18 ET LE 22 MAI 2026 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai**  
**SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS**  
**Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève : ..... Classe : .....

NOM - Prénom Parents : .....  
Adresse : ..... Commune : .....  
Téléphone : domicile : ..... portable : ..... travail : .....  
Adresse mail : .....

### POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : JUIN/JUILLET 2026

- repas x 3,30 € =	€	semaine 23				semaine 24				semaine 25				semaine 26				semaine 27				Nb de repas par mois
- repas x 3,70 € =	€	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	
- repas x 4,80 € =	€	1	2	4	5	8	9	11	12	15	16	18	19	22	23	25	26	29	30	2	3	

#### A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :  
Mode de règlement :  
Date de règlement :

#### RAPPEL TARIFS

- 3,30 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux
- 3,70 € : pour les résidents des autres communes
- 4,80 € : pour les repas occasionnels

**Pour rappel :** Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2025/2026

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30
- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

**Menus disponibles sur [mansle.fr](http://mansle.fr)**

A ....., le .....  
La régie Cantine

A ....., le .....  
Signature des Parents